

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Culture et des Sports

ACTES DU COLLOQUE :

« **NEUJ PRO 2014 – 13^{èmes} Rencontres Nationales des Professionnels et Elus de la Jeunesse** »

TABLE RONDE 2

Dépasser les inégalités par la lecture

Intervenants :

Hervé FERNANDEZ, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Fabien PLAZANNET, chef du département des bibliothèques au ministère de la culture et de la communication

Pascale GILLES, coordinatrice Lire et faire Lire 03

Animatrice :

Sylvie MARTIN, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne

Sylvie Martin, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne : On est peu nombreux dans cet atelier. Je vous propose de faire votre propre présentation professionnelle. Ça permettra d'échanger plus facilement au cours de l'atelier. Je suis Sylvie Martin de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Je suis chargée de mission régionale de prévention et lutte contre l'illettrisme auprès du préfet de Région. Je vais vous demander de vous présenter.

Etienne Godard, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la DDCSPP de la Nièvre.

Michel Nung, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la DDCSPP de l'Allier.

Philippe Lenglet, délégué général de la Ligue de l'enseignement de l'Allier.

Maelys et Corentin de l'association Jets d'encre pour la liberté d'expression. On est étudiants et on réalise le journal en direct que vous recevrez demain et qui relatera tous les événements de la journée comme celui que vous avez eu ce matin qui relatait les événements d'hier.

Jean-Baptiste Prévot, enseignant à Kiev en Ukraine en histoire-géographie.

Emmanuel Antoine, enseignant d'éducation physique dans l'académie d'Aix-Marseille.

Fabien Collier, chargé de mission jeunesse pour le département du Nord.

Christine Gonnu, vice-présidente au Conseil général de l'Ain en charge de l'enfance, de la jeunesse et de l'action éducative. J'étais il n'y a pas si longtemps professeur des écoles en CP notamment.

Baghdadi Zazoum adjoint à l'éducation et à la jeunesse à la mairie de Saint-Herblain.

Sylvie Martin, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne : On voit à travers vos présentations que tous les milieux professionnels sont représentés que ce soit les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations. Je suis heureuse qu'il y ait aussi des enseignants notamment de matières scientifiques qui posent la question de l'accès à la lecture sur un positionnement différent de celui qu'on a l'habitude d'entendre. Pour commencer je vous propose de parler du contexte et des difficultés d'accès à la lecture en demandant à Hervé Fernandez de parler de l'accès à la lecture dans la question des apprentissages

Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) : Bonjour à toutes et à tous. On m'a demandé de poser le décor et de vous fournir des éléments de diagnostic puisqu'on sait mesurer dans notre pays les difficultés en lecture des jeunes dans le cadre notamment de la journée défense citoyenneté. Cette journée a remplacé le service militaire. On a conservé les tests qui sont proposés à tous les jeunes appelés à suivre cette journée. Ils ont 17/18 ans. Garçons et filles maintenant depuis 2004. On sait que dans notre pays 4,1% des jeunes de 17/18 ans de nationalité française, en effet pour faire cette journée défense citoyenneté il faut se faire recenser à la mairie, sont dans l'incapacité de comprendre un message en le lisant. On considère qu'ils sont en situation d'illettrisme parce qu'ils ne peuvent pas comprendre un message simple de la vie quotidienne comme un programme télé. C'est en ce sens qu'on parle d'illettrisme. Cela représente entre 30 000 et 35 000 jeunes chaque année qui sont repérés dans cette situation. On parle d'illettrisme parce que c'est une incapacité à faire face de façon autonome à des situations simples de la vie quotidienne. Ce phénomène concerne beaucoup d'adultes dans notre pays. Il y a 2 500 000 personnes qui sont confrontées à cette situation. ATD Quart-monde a inventé ce terme d'illettrisme pour évoquer la situation des personnes qui ont été scolarisées dans notre pays. C'est un terme assez dur. On distingue cette situation de celle des personnes qui n'ont jamais fréquenté l'école et qui sont analphabètes. L'alphabetisation est un grand mouvement pour que tous les enfants aillent à l'école dans le monde. Dans notre pays, il y a des jeunes qui ont fréquenté l'école et qui sont illettrés. D'autres situations concernent des personnes qui sont allées à l'école dans leur pays d'origine, qui s'installent en France et qui doivent apprendre le français. Pour vous donner un ordre d'idée des besoins dans la population, les situations d'illettrisme sont près de trois fois plus nombreuses que les situations d'analphabétisme ou qui nécessitent l'apprentissage du français. Dans notre pays, on a tendance à considérer que l'illettrisme est un problème marginal parce qu'il est invisible. Les personnes qui y sont confrontées y compris les 17/18 ans mettent beaucoup d'imagination pour dissimuler cette situation. En effet, c'est vécu comme un phénomène honteux. On n'ose pas dire qu'on ne sait pas parce que dans notre pays le rapport qu'on a avec l'école fait que c'est difficile d'admettre qu'on ne sait pas lire et écrire. Il y a des sarcasmes, des moqueries qui font que les personnes qui sont confrontées à cette situation ont honte d'y être. Cela interroge tous ceux qui agissent dans ce domaine particulièrement en direction des adultes pour dégripper les situations et faire en sorte qu'un déclic se produise pour aider ces personnes à renouer avec la lecture et l'écriture. Ces personnes ont en commun de ne pas se croire capables de réapprendre. Elles considèrent que si elles ont échoué une première fois il n'y a pas de raison qu'elles réussissent ensuite. Il faut encore faire passer des messages pour expliquer qu'on peut apprendre à lire quel que soit son âge dans notre pays. Des économistes par exemple préconisent l'arrêt du financement de la formation professionnelle et disent qu'il faut mettre le paquet sur l'école parce que ça ne sert à rien de former des adultes et que ça coûte de l'argent. Cette question est encore très présente. On a tendance à considérer dans notre pays aussi que le problème de l'illettrisme concerne plutôt les jeunes en milieu urbain. La réalité est complètement différente. En effet, l'INSEE qui a fait une enquête sur l'illettrisme au milieu des années 2000 a bien mis en évidence que plus on avance en âge plus les difficultés augmentent. La moitié des 2 500 000 personnes confrontées à l'illettrisme a plus de 45 ans. Ce phénomène est présent dans les zones rurales. 30% des personnes confrontées à l'illettrisme vivent dans des zones rurales. On insiste aussi sur le fait que le capital lecture faiblement acquis à la sortie de l'école peut se perdre au fil du temps. L'INSEE a renouvelé cette enquête sur l'illettrisme en 2012. On a constaté qu'il y avait un phénomène d'érosion des compétences en lecture si elles ne sont pas stimulées, si les conditions de vie, de travail, de pauvreté font qu'on n'a pas recours à la lecture et à l'écriture. Si on veut dépasser les inégalités par la lecture, il faut avoir cette idée-là à l'esprit que ça s'entretient tout au long de la vie et que tout ne se joue pas à la sortie de l'école. Ce problème est invisible. Ce sujet reste assez tabou. Peut-être avez-vous suivi l'actualité récente. Le ministre de l'économie a parlé de la situation des salariés dans une usine en Bretagne dont certains sont dans l'incapacité de comprendre un message et sont en situation d'illettrisme. Des plans de formation de base sont proposés pour ces salariés. Dans les médias, il y a eu une espèce d'emballement la première journée et ça a duré avec des réactions très diverses. On a vu que c'était un sujet délicat dans la façon de l'aborder avec les personnes confrontées à ce problème. On a parlé de stigmatisation des personnes. C'est aussi un sujet délicat à aborder parce qu'on a du mal à admettre que ça existe. Cette usine est implantée en Bretagne. Au début, des élus de cette région ont réagi pour expliquer que ce problème ne se rencontrait pas qu'en Bretagne, qu'il ne fallait pas stigmatiser cette région. Ce n'était pas seulement les personnes concernées. On pense à l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme que, si on veut dépasser les inégalités par la lecture, il faut appeler les choses par leur nom et que ça ne sert à rien de se cacher derrière son petit doigt. C'est pour cette raison qu'on continue d'utiliser ce

terme d'illettrisme parce que ça reste une réalité et que la meilleure façon de la dépasser est d'en parler, de la mesurer et de s'organiser pour faire reculer ce problème. Il y a différentes façons de s'organiser pour faire reculer ce problème. La première façon est de le prévenir, c'est-à-dire de faire en sorte que tous les enfants maîtrisent la base de la lecture, de l'écriture, du calcul à la sortie de l'école. On met beaucoup en lumière le travail fait dans l'institution scolaire. A cet égard il y a une prise de conscience très forte des milieux éducatifs que beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte au moment des premiers apprentissages. L'école a conscience de l'importance de son rôle, mais en même temps les partenaires de l'école nous disent qu'ils ne peuvent pas tout faire tout seuls, que les enfants qu'ils accueillent de la maternelle jusqu'à 16/17 ans arrivent à l'école avec peut-être des difficultés familiales, un patrimoine culturel différent. Par conséquent depuis toujours, on a défendu l'idée que les premiers apprentissages pour qu'ils puissent s'inscrire dans la durée appelaient la mobilisation de partenaires très différents dans le champ culturel, social, de la cohésion sociale, de la formation professionnelle. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a été créée pour porter cette problématique de l'illettrisme sans pour autant financer des actions parce qu'on n'a pas de budget. On n'est pas un fonds d'intervention pour soutenir des actions de lutte contre l'illettrisme. Pour fédérer toutes les initiatives qui existent, on porte cette problématique et on propose une méthode de travail. On pense que pour faire reculer ce problème il faut le prévenir. Il faut le faire reculer en proposant à des adultes de sortir de l'illettrisme en bénéficiant de formations de base. Notre méthode de travail est atypique dans le paysage administratif parce qu'elle repose sur la mobilisation de tous ceux qui ont une part de responsabilité, d'engagement dans ce domaine. On existe pour réunir. On est un lieu où se réunissent tous ceux qui jouent un rôle dans ce domaine. En gardant le terme d'illettrisme, on a choisi de ne pas céder au fatalisme en affrontant la question. En même temps pour y arriver, on sait que ça doit passer par la mobilisation de toutes les intelligences, de tous les moyens, de tous ceux qui peuvent jouer un rôle dans ce domaine d'où qu'ils viennent à condition que tous ces partenaires agissent en prenant appui sur un système de valeurs partagées et pas négociables. En effet quand on a installé cette agence avec une petite équipe de 12 personnes basées à Lyon avec des correspondants dans chaque région, Sylvie Martin est la correspondante pour l'Auvergne, on s'est dit qu'on allait mobiliser les ministères, les conseils régionaux, les partenaires de la société civile qui sont très engagés dans la lutte contre l'illettrisme. Mais avant de partir sur des plans d'action, des solutions, il faut d'abord que tout le monde soit au clair sur la définition de l'illettrisme et qu'on partage tous des valeurs communes sur ce problème. On a fait un gros travail au milieu des années 2000 pour construire un cadre de références partagées. On a écrit avec 150 institutions un cadre de références pour l'action qu'on a appelé « Le petit livre rouge » avec une série de principes non négociables et dans lesquels tout le monde se retrouve. C'est le MEDEF, ATD Quart-monde, CGT, les ministères, tous ceux qui jouent un rôle. C'est par exemple l'idée qu'on peut se construire dans sa vie familiale, au travail sans savoir lire et écrire. Ça existe. La moitié des personnes confrontées à l'illettrisme travaillent, sont insérées dans l'entreprise. Mais le prix à payer est élevé et la non maîtrise de la lecture freine l'évolution professionnelle. Il s'agit aussi d'une inégalité par rapport aux revenus, par rapport au développement des responsabilités. Ne pas savoir lire et écrire bloque la progression professionnelle, on le sait. Par conséquent, si on veut dépasser cette inégalité, il faut promouvoir les solutions de formation de base pour les salariés par exemple. Tout le monde est d'accord. Il y a toute une série de principes sur la coopération nécessaire. Et un autre principe est très important qui a donné naissance à une série de programmes qui ont suivi. C'est que, dans ce champ-là, beaucoup d'initiatives, d'actions, d'innovations sont conduites et on fait le pari, avec les différents partenaires qu'on réunit, que si on veut changer d'échelle, que l'action se développe, il faut pouvoir s'appuyer sur l'expérience de ceux qui ont déjà fait. L'expérience de ceux qui ont fait devient une source de prescriptions pour ceux qui se demandent comment faire. On a investi des moyens très importants du fonds social européen ces dernières années, ça représente environ 6 millions d'euros, pour organiser l'identification, la formalisation et la diffusion des bonnes pratiques. On est parti des territoires. On a proposé aux acteurs des territoires, qui interviennent en mettant en place des solutions pour combler cet écart et renforcer ce capital scolaire en lecture et culturel de nous expliquer les solutions qu'ils mettaient en place. Souvent ils travaillent sur un territoire sans se connaître. On a suscité ces lieux d'échanges et de rencontre. On a créé les conditions pour qu'ils puissent se réunir. On a mobilisé des experts accompagnateurs, des personnes avec du recul et qui tiennent la plume, pour faire s'exprimer les acteurs, les praticiens, pour leur demander quelles étaient les conditions de réussite, les clefs pour que ça marche, les écueils à éviter pour mettre en place une action de prévention de l'illettrisme ou de formation de base. Le tiers scripteur, cet expert accompagnateur a écrit, a dégagé du récit des acteurs des éléments centraux, des sortes d'invariants pour disposer ensuite de kits pour agir, de modes d'emploi pour mettre en place des solutions en

prenant appui sur l'expérience des autres. On a diffusé ces kits des bonnes pratiques. Mais l'essentiel du travail n'est pas tant dans la diffusion que dans la coopération nouée lorsque les acteurs se rencontrent et lorsqu'ils échangent sur leurs pratiques. C'est aussi une façon de monter en compétence, de s'interroger, de voir, de prendre appui sur l'expérience des autres. L'idée d'identifier les bonnes pratiques, les formaliser, les diffuser est une idée noble, mais qui appelle une organisation, une sorte de tuyauterie qu'on a essayé de mettre en place. C'est un programme qui a concerné un peu moins de 10 000 personnes sur tout le territoire. On a maintenant une espèce de capital, de mode d'emploi pour agir qu'elles vont réinjecter et mettre à disposition de ceux qui se posent des questions, qui voudraient mettre en place une action éducative familiale. C'est par exemple la solution qui est proposée à des parents au moment où leur tout petit entre à l'école. On sait que les premiers apprentissages sont un moment privilégié. Ce moment-là pousse des parents en difficulté avec la lecture et l'écriture à renouer avec elles. On les accompagne. Ce travail fait avec les parents au moment où leur enfant est à la maternelle ou au CP est aussi une façon, puisque les parents sont plus à l'aise avec la lecture et l'écriture, de renforcer leur rôle auprès des enfants. Et surtout ça leur permet de franchir la porte de l'école. En effet, ces parents sont souvent invisibles, à l'écart, ne fréquentent pas l'institution scolaire. Ils n'en ont pas toujours gardé un bon souvenir. Ce phénomène de blocage fait que ce monde leur est complètement étranger. Ça vaut aussi pour les institutions culturelles. L'idée est de les faire renouer avec cet univers au moment de l'entrée de leur enfant à l'école. Ces opérations d'action éducative familiale mobilisent l'institution scolaire, les associations qui travaillent en direction des adultes. Pour mettre en place ce type d'actions, des kits avec des modèles de convocation à des réunions de parents, des étapes à respecter et des modes d'emploi pour agir sont disponibles. Valoriser les pratiques fait partie des valeurs défendues par ce collectif. Il y a eu une montée en charge très importante sur ces questions ces dernières années. Les partenaires de la société civile ont souhaité qu'on franchisse un cap en 2013. À leur demande, on a présenté une candidature pour que l'illettrisme soit déclaré grande cause nationale en 2013. Le premier ministre a déclaré la lutte contre l'illettrisme grande cause nationale. Ça nous a permis de disposer d'espaces à la télé à la radio pour mener une campagne d'information. C'est ce que permet le label grande cause nationale. C'est uniquement dix passages à la télé, cinquante passages à la radio pour faire parler d'un problème de société qui est encore méconnu. Mais on a souhaité aller plus loin et on a proposé à tous les partenaires, la Ligue de l'enseignement fait partie de ce collectif grande cause nationale qui est composé de 67 grandes organisations, d'organiser dans toutes les régions des assises de l'illettrisme. Et on a souhaité organiser aussi des assises nationales pour, en prenant appui sur ce qui existe, faire des propositions au gouvernement et passer à la vitesse supérieure. En effet, susciter une prise de conscience est essentiel si on veut le dépasser, mais il faut que ça s'inscrive dans la durée, qu'un cap soit donné et des orientations fixées. Les ministres du travail et de l'Éducation nationale ont saisi une instance qui réunit les régions, les partenaires sociaux, les ministères pour que des orientations stratégiques soient fixées pour les cinq années qui viennent. Ça a été fait fin 2013. Maintenant, on travaille dans cette dynamique. On a testé une autre action parce qu'on fonctionne pas mal en prenant appui sur des initiatives de territoires. On injecte des moyens pour les formaliser et pour tester ces solutions sur d'autres territoires. On croit beaucoup à la constitution de prototypes suffisamment parlants pour être reproductibles, mais chacun avec ses caractéristiques, ses compétences. On a beaucoup travaillé ces temps derniers avec les milieux professionnels pour la prise en charge des apprentis qui ont des difficultés avec la lecture et l'écriture dans les CFA. C'est aussi un sujet tabou dont on ne parlait pas beaucoup. Une série d'actions a été conduite pour tester et prendre en charge ces difficultés dans les centres de formation d'apprentis. Ces actions nous ont permis d'élaborer des boîtes à outils pour agir. On dispose d'une boîte à outils pour agir dans les centres de formation d'apprentis. Les milieux professionnels s'en saisissent. Par exemple le secteur du bâtiment s'est saisi de cet outil pour le déployer à plus grande échelle dans les CFA du bâtiment. La maîtrise de la lecture pour les apprentis est un enjeu très important. C'est peut-être une façon d'avoir son brevet, son CAP parce qu'il y a des épreuves d'enseignement général. Certains d'entre eux réussissent sans réussir à lire et écrire parce qu'ils sont très doués en technique. Mais on sait que sans cette maîtrise, ces apprentis qui entrent dans une entreprise après leur contrat d'apprentissage auront le plus grand mal à évoluer ensuite, à prendre de nouvelles responsabilités et tout simplement à s'adapter à leur environnement professionnel puisque l'environnement change tout le temps. Il y a des exigences nouvelles. Pour nous, le bagage en lecture, écriture, calcul est fondamental. On appelle toujours à ne pas s'envoler autour des compétences clefs européennes sur le numérique sans veiller à ce que tous ces jeunes maîtrisent bien ce bagage essentiel. C'est fonction des méthodes et des conditions d'apprentissage. Mais on sait aussi que des détours sont particulièrement importants et qu'ils peuvent permettre de briser des freins de retour à la lecture. On pense plus particulièrement à l'action culturelle.

Le détour par l'action culturelle a cette capacité à déverrouiller des situations, à redonner confiance en ses capacités pour que les jeunes et les moins jeunes renouent avec la lecture et l'écriture.

Sylvie Martin, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne : Après cette plus qu'introduction sur le thème de l'illettrisme, le thème de l'atelier est la lecture. L'illettrisme comme l'a rappelé Hervé est loin d'être un phénomène marginal. Il a toute sa place dans cette réflexion sur la lecture parce qu'il interroge toutes les possibilités d'apprentissage. Mais la lecture n'est pas uniquement un savoir technique. C'est certes une possibilité de pouvoir s'adapter professionnellement, de pouvoir évoluer, de pouvoir s'insérer dans le monde de l'écrit tel qu'il est encore aujourd'hui malgré ce que peut laisser penser le développement de l'image. On est toujours dans un environnement de l'écrit. La lecture est aussi un facteur d'accès à l'autonomie au sens le plus noble qui soit si on reprend les fondements du développement de l'école et de l'apprentissage de la lecture dans l'école de la IIIe république, mais même avant des écoles protestantes. C'était à l'origine avoir accès directement au livre pour se défaire de l'intermédiaire des clercs. Là c'est vraiment une question d'autonomie. J'ai pris la parole pour faire le lien avec l'action culturelle qui certes est un moyen de développer l'entrée dans l'apprentissage, mais qui n'est pas qu'un moyen. J'en profite pour donner la parole à Fabien Plazannet sur l'action du ministère de la culture. En effet, Hervé disait que ANLCI n'avait pas de moyens spécifiques parce que l'action publique est bien présente dans les questions de lecture, notamment grâce au ministère de la culture avec l'action des collectivités territoriales qui, en matière d'équipements de lecture, sont très présentes.

Fabien Plazannet, chef du département des bibliothèques au ministère de la culture et de la communication : Bonjour. La France a la chance d'avoir un réseau de bibliothèques qui couvre assez largement le territoire, qui permet de développer des actions culturelles, éducatives assez variées. Cette situation n'a pas toujours été présente dans notre pays. Dans les années 70, on considérait qu'il y avait un retard français assez marqué. On considère aujourd'hui que ce retard a été en grande partie rattrapé. Des pays en Europe et dans le monde sont plus avancés que la France dans le développement du réseau de lecture publique. Aujourd'hui notre réseau est à peu près de bonne qualité. Il y a un peu plus de 36 000 communes en France et environ 16 000 bibliothèques. On estime que 85% de la population française, plus de 55 millions de personnes, ont dans leur commune une bibliothèque. Ça ne veut pas dire que les personnes qui n'ont pas de bibliothèque dans leur commune sont sans service de lecture publique à leur disposition. Une bibliothèque dans la commune voisine peut être facilement accessible. Ça ne veut pas dire non plus que parce qu'on a une bibliothèque dans sa commune on a un équipement de qualité. Il faut relativiser mon propos précédent. Si notre réseau est globalement de bonne qualité, il y a encore des équipements vieillissants qui ont une offre de lecture publique qui n'est pas aux normes de ce que l'on est en droit d'attendre. Les situations sont assez variées et c'est une des tâches du ministère de la culture d'essayer d'apprécier ces différences de situations d'offre de lecture publique en lien avec les collectivités territoriales qui sont les responsables des politiques de lecture publique. Depuis la Révolution française, c'est une compétence qui est confiée aux communes, plus récemment, depuis les années 80, aux départements également. Il y a un travail collectif à réaliser pour améliorer cette offre de lecture publique. Deux autres éléments d'introduction. Le premier en contrepoint de ce que disait Hervé Fernandez sur l'illettrisme. Pour la lecture dans notre pays, un certain nombre d'indicateurs sont en baisse. Il y a trois comportements de lecture dans la population. Un petit tiers que l'on considère comme étant des lecteurs assez forts. Ce sont des personnes qui au cours des douze derniers mois déclarent qu'elles ont lu plus de dix livres. A peu près 30% des Français sont dans cette situation. Il peut y avoir un écart entre la déclaration et la pratique. A peu près 40% de la population lisent entre un et dix livres dans l'année. Et il y a tout de même 30% de non lecteurs, c'est-à-dire de personnes qui déclarent n'avoir lu aucun livre dans l'année écoulée. Ça ne veut pas dire que ce sont des personnes qui n'ont jamais lu de livres ou qui sont illettrées. Ce sont simplement des personnes qui ont une très faible activité de lecture. Au sein de ce groupe de Français, il y a des gens qui peuvent potentiellement basculer dans l'illettrisme. Car quand on n'entraîne pas certaines compétences elles ont tendance naturellement à régresser. Un autre élément sur le positionnement des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme et les inégalités de lecture. Ce positionnement est un peu ambigu parce que les bibliothèques réclament une mission éducative en collaboration avec l'école. D'un autre côté, une partie du mouvement de lecture publique s'est développée au XXe siècle en complément, voire en opposition avec l'école qui était accusée d'avoir une pratique de lecture trop dogmatique, trop sérieuse. Donc il y a le souhait dans les bibliothèques de développer une lecture de plaisir avec tout ce que cela

peut comporter de complexité dans la mise en œuvre de cette pratique. En effet, cette lecture « plaisir » répond au besoin des individus, au besoin de développement personnel, au besoin de développement scolaire également. L'ambiguïté est de savoir si la lecture telle qu'elle est proposée dans les bibliothèques doit venir en complément de ce que l'école propose ou être plus autonome. L'objectif est le même. Il s'agit de servir l'individu, le citoyen. C'est sur la meilleure façon d'atteindre ce but qu'il peut y avoir débat et des positions différentes selon les professionnels.

Sylvie Martin, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne : Cette présentation du réseau de lecture publique, de son rôle montre que toute personne doit pouvoir accéder au livre. On se rend compte que dans les apprentissages, dans l'accès direct au livre que la médiation est centrale. On a entendu tout à l'heure que, quand il y a une difficulté d'apprentissage, c'est souvent que le milieu de l'enfant ne lui permet pas d'avoir tous les outils qui donnent le sens de cet apprentissage. C'est là que la médiation peut réinscrire l'enfant dans un processus d'apprentissage de la lecture. C'est vrai aussi pour la fréquentation des bibliothèques. En effet, même si on a une bibliothèque à côté de chez soi, ça ne donne pas forcément la clef pour y pénétrer. C'est pour ça aussi qu'un certain nombre d'actions se sont mises en place pour faciliter cette fréquentation de la lecture. Je vais donner la parole à Pascale Gilles coordinatrice Lire et faire Lire. Ce dispositif a la double vocation d'accompagner la réussite de l'apprentissage de la lecture et d'ouvrir sur un monde de culture, les enfants faisant partie du dispositif n'en bénéficiant pas toujours chez eux.

Pascale Gilles, coordinatrice Lire et faire Lire 03 : C'est une action nationale. J'ai quelques chiffres clefs. C'est 151 coordinateurs comme moi dans 101 départements. C'est porté par la Ligue de l'enseignement nationale ou départementale et par l'UNAF ou les UDAF. C'est environ 8 700 structures qui en bénéficient. On a à peu près 16 000 bénévoles qui œuvrent au sein de Lire et faire lire en France. Dans l'Allier, on est plus modeste. On a 163 bénévoles qui font environ 2 000 séances par an. Lire et faire lire existe depuis 1999 et a été mis en place par Alexandre Jardin entre autres. Au début, Lire et faire lire existait uniquement dans les structures éducatives des écoles maternelles et élémentaires. Au fil des années, Lire et faire lire s'est développé dans les accueils de loisirs, dans les PMI. On intervient aussi dans les collèges. Dans l'Allier, un collège accueille Lire et faire lire. Lire et faire lire, c'est la lecture plaisir. Les bénévoles interviennent auprès des enfants par petits groupes de cinq enfants maximum. Ce lien intergénérationnel est fait par le livre, mais aussi par des actions telles que le prix Chronos ou Sac de pages pour les accueils de loisirs. Le prix Chronos c'est « Grandir, c'est vieillir et vieillir, c'est grandir ». Sac de pages, c'est sur un thème qui sera le sport cette année. Les enfants ont des lectures et des actions éducatives au sein de ces structures sur les thèmes donnés. Dans le prix Chronos, il y a une partie citoyenneté parce que les enfants vont élire le meilleur livre de leur partie avec une urne, une carte d'électeur, des enveloppes. Il y a une certaine dimension citoyenne. Ce sont les bénévoles qui mettent ça en place. C'est une action gratuite. Les bénévoles ont des formations. Il faut avoir 50 ans et plus pour être bénévole de Lire et faire lire. On n'a pas besoin d'être un grand lecteur. Il faut simplement donner l'envie de lire aux enfants. Ça marche. Les enfants reviennent vers le livre. Nous formons nos bénévoles. Nous leur avons proposé cette année « Lire en quartier prioritaire », « Accueil de loisirs » et « Le goût des jeunes en matière de lecture ». Cette dernière concernait le prix Chronos et la manière d'aborder les thèmes forts comme la mort, l'homosexualité, la maladie par le livre, sujets que les bénévoles avaient une certaine difficulté à aborder. Dans l'Allier, nous avons des partenariats dont un très fort avec le MIJ, musée de l'illustration jeunesse à Moulins où les bénévoles interviennent. On a aussi le Centre national du costume de scène, la Maison Mantin et le musée Anne-de-Beaujeu. Depuis l'année 2014, nous avons aussi un partenariat avec la médiathèque de Moulins. Ses responsables nous ont contactés en disant qu'il serait bien qu'on fasse des lectures, mais d'aller plus loin, d'essayer de permettre aux familles de venir et de montrer par le biais de ce lien intergénérationnel aux parents la façon d'aborder le livre avec les enfants. Pour être bénévole, il faut avoir cinquante ans et plus, sans nécessairement être à la retraite et vouloir donner le goût de la lecture aux enfants. Je vous disais que ça marchait et j'ai comme exemple la bibliothèque d'Avermes où se passait l'action Lire et faire lire. La bibliothécaire s'est aperçu que d'année en année les enfants revenaient chercher des livres que le bénévole avait lus dans l'année. Ses inscriptions ont augmenté. Pour devenir structure d'accueil, il faut contacter le site de Lire et faire lire qui est liretefairelire.org, ou par l'UDAF ou la Ligue dans votre département.

Sylvie Martin, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne : Dans le dispositif Lire et faire lire, une chose importante est le lien intergénérationnel. Il est bien de rappeler que l'accroche à la lecture se fait aussi à travers le partage d'un moment. Le livre devient lui-même objet de médiation dans ce partage entre deux générations, entre deux personnes différentes. L'action du ministère de la culture « Premières pages » se situe dans cette problématique qui est qu'en offrant un livre à un enfant on s'adresse aussi à une famille, on fait du livre un objet de communication entre parents et enfants.

Fabien Plazannet, chef du département des bibliothèques au ministère de la culture et de la communication : « Premières pages » est une opération de sensibilisation des familles et des enfants au goût de la lecture, au goût du livre. Tout à l'heure, je disais que l'usage de la lecture se tassait dans notre pays. Un autre point est les déterminismes sociaux dans l'accès à la lecture. Dans les pourcentages de Français qui lisent et qui fréquentent les bibliothèques, on voit des écarts importants en fonction de catégories socioprofessionnelles. La fréquentation des bibliothèques est autour de 25 à 30%. Les gens qui n'ont pas le bac représentent moins de 20%. Avec bac + 4 ou + 5, on va se situer à 45% de la population qui fréquente les bibliothèques.

Fabien Plazannet, chef du département des bibliothèques au ministère de la culture et de la communication : Ces chiffres concernent les Français de plus de 15 ans. Les enfants sont traités à part parce qu'ils sont considérés comme public captif. Les étudiants sont aussi un peu captifs. Un pourcentage de plus en plus grand d'étudiants déclare arriver à mener ses études sans fréquenter les bibliothèques. Les étudiants sont compris dans le chiffre que j'ai donné. Les déterminismes sociaux sont importants dans la fréquentation des bibliothèques, dans la lecture. C'est un peu moins que pour d'autres pratiques culturelles comme le théâtre. « Premières pages » pose le postulat que, pour développer le goût de la lecture, du livre, pour avoir un rapport aisé avec l'apprentissage et le plaisir de la lecture, il faut commencer le plus jeune possible et qu'il est préférable de ne pas attendre que les premiers contacts avec la lecture se fassent dans un cadre de scolarisation et qu'il est préférable de développer en dehors du cadre scolaire des contacts avec le livre. Cette opération porte sur les enfants de moins de trois ans, en phase de préscolarisation pour les deux-trois ans, voire avant. Cette opération a été mise en place en France en 2009, mais dont l'idée revient à l'étranger où ça existe depuis longtemps. On s'est inspiré du modèle anglais qui existe depuis le début des années 90. Il s'appelle « Book start » et s'est développé d'abord à Birmingham, puis s'est étendu à peu près à l'ensemble du Royaume-Uni. Au départ, c'est une association qui a fait le pari d'offrir des ouvrages à des enfants d'un an dans le cadre des visites effectuées au domicile des familles qui viennent d'avoir un enfant par des visiteurs de santé qui se déplacent dans les familles, notamment les plus défavorisées, pour voir les conditions dans lesquelles l'enfant est élevé et faire un bilan de ces premiers temps qui ne sont pas évidents pour toutes les familles en particulier les moins favorisées. Ce n'est pas qu'un don de livre. C'est la mise à disposition d'un ouvrage et un accompagnement par des professionnels de la petite enfance et de la lecture pour que le livre soit expliqué, mis dans un contexte et que les parents qui peuvent avoir un rapport distant avec le livre interviennent également dans la lecture, se rendent compte qu'ils peuvent être narrateurs et aider leur enfant à découvrir un livre même si eux-mêmes ont un bagage scolaire insuffisant et s'ils ont même parfois des difficultés de lecture. En cas d'illettrisme, on atteint les limites de l'opération. Mais dans les cas où les parents sont de très faibles lecteurs ou n'ont pas de goût pour le livre, les premiers résultats qui ont été constatés dans les années 90 par les Anglais ont montré que ce contact très précoce avec le livre accompagné par des professionnels permettait d'améliorer sensiblement des situations. Je vais vous citer de mémoire quelques chiffres constatés par les sociologues qui ont analysé l'impact de cette opération. Ils ont montré, en comparant une cohorte d'enfants et de parents qui bénéficiait de l'opération et une cohorte qui n'était pas intégrée dans l'opération, que les familles qui bénéficiaient de l'opération, même dans une situation sociale difficile, venaient plus à la bibliothèque, que les parents se mettaient à raconter des histoires à leurs enfants alors qu'au départ seulement 10% des familles estimaient être capables, pas par manque d'appétence parfois mais par peur du livre, le sentiment de ne pas maîtriser la narration, de ne pas maîtriser l'objet livre. Beaucoup de parents se sont rendu compte qu'ils pouvaient jouer un rôle dans la découverte du livre auprès de leurs enfants. On a constaté que les chiffres très très faibles chez les familles défavorisées étaient multipliés par 4 ou 5 une fois que ces familles avaient bénéficié de l'opération et que les visiteurs de santé leur avaient expliqué que le livre n'était pas intimidant, mais qu'il était un

objet comme un autre. Cette opération a bien marché au Royaume-Uni où elle s'est développée en une dizaine d'années. Il y avait quelques émules en France à la même époque notamment dans le Val-de-Marne ou la Seine-Saint-Denis qui ont mis en place des opérations assez similaires. En France, à partir de 2009, on a créé une opération nationale en incitant les collectivités territoriales et en particulier les conseils généraux à développer des opérations de ce type. On a proposé aux départements d'offrir un livre avec des conseils de lecture aux familles qui venaient d'accueillir un enfant, naissance ou adoption et de contextualiser cette découverte du livre dans le cadre d'animations dans les crèches, les PMI, à travers le réseau des assistantes maternelles, des bibliothèques pour habituer les familles, créer un rapport avec la lecture inscrit dans le temps. Cette première forme de l'opération lancée en 2009 a été évaluée en 2012 avec des résultats mitigés. En 2013, on a reconfiguré l'opération pour lui apporter davantage de variété et corriger des faiblesses qu'on avait constatées. Entre 12 et 14 départements participent à l'opération, notamment l'Ain. J'ai entendu que vous étiez vice-présidente du conseil général de l'Ain. Les modalités ne sont pas les mêmes selon les départements.

Christine Gonnu, vice-présidente au Conseil général de l'Ain en charge de l'enfance, de la jeunesse et de l'action éducative : Jusqu'à présent, on avait un cofinancement CAF/conseil général. La dynamique de cette opération était intéressante parce qu'il y avait cette animation qui a créé des liens entre les bibliothèques et les structures d'accueil jeune enfant. Cette année, la CAF départementale s'est désengagée et le conseil général poursuit l'action en la finançant complètement. Comme on n'a plus de livres au niveau national, on a un autre dispositif qui est « Graines de lecteurs » dans le département de l'Ain. Un choix de livre est fait par des jeunes lecteurs. L'année d'après, c'est ce livre qu'on remet aux familles qui ont eu un enfant. On croit beaucoup en cette opération qu'on continue de développer. Je m'interroge sur la demande faite aux familles de se déplacer pour venir dans ce lieu pour la remise du livre avec une animation. On n'a pas toutes les familles. On a peur que les familles les plus en retrait ne viennent pas. Je suis pour un relais auprès des communes et des CCAS ou d'une association pour cette transmission du livre. Je n'ai pas encore décidé mes collègues élus. Je crois qu'il faudrait aller plus loin pour une meilleure diffusion.

Sylvie Martin, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne : Le conseil général du Puy-de-Dôme est également dans ce dispositif. Il a fait le choix d'envoyer le livre par la poste au domicile des familles. L'accompagnement ne se fait pas au moment de la réception. On se demande qui va en bénéficier ou pas. Mais, cela touche en grande partie le public visé par cette opération puisque le livre est repris dans les accueils de PMI par les éducateurs ou éducatrices de jeunes enfants et puériculteurs, puéricultrices au cours d'animation pendant le temps d'attente des familles. C'est un temps fort d'animation peu structurée autour de l'album donné à la naissance de l'enfant. On est peut-être plus faible dans l'accueil des familles en difficulté avec le livre. Il est utilisé dans le réseau de la médiathèque départementale de prêt. Mais, on ne rencontre pas toujours le public. Le choix de l'utiliser en PMI et que le personnel petite enfance l'utilise parmi les autres livres disponibles en PMI est aussi une façon de biaiser par rapport à la question que vous posez.

Fabien Plazannet, chef du département des bibliothèques au ministère de la culture et de la communication : On a un peu changé la formule. Au départ, on avait un album unique choisi au niveau national qui était distribué dans tous les départements partenaires de l'opération. On a abandonné ce point d'abord parce qu'il y avait des critiques sur le choix de cet album unique. C'était un marché public organisé par l'Etat et la Caisse d'allocations familiales, il y avait des bons crus et des crus plus moyens dans les réponses qu'on recevait. Certaines années, les choix ont été critiquables. Les évaluations qu'on a faites ont montré que l'ouvrage était trop compliqué pour des enfants de 18 mois puisqu'on s'adressait à l'époque aux 0-2 ans. Aujourd'hui, chaque collectivité s'organise comme elle le souhaite. Dans le Puy-de-Dôme, ça reste un album de création parce que le conseil général a souhaité favoriser l'édition régionale. D'autres départements choisissent dans ce qui est en librairie. Notre édition jeunesse est très riche. On a abandonné ce soutien à la création qui était un élément de l'opération originale. Le deuxième élément important que vous mentionnez est l'interrogation sur les publics touchés. J'ai indiqué les résultats anglais qui étaient encourageants et montraient qu'on arrive à toucher des familles en difficulté. L'opération « Premières pages » a ce problème. Dans l'Ain, en 2012 on a évalué l'opération pour savoir quelles étaient les familles qui venaient retirer les livres puisqu'à la différence du Puy-de-Dôme on n'envoie pas l'album à toutes les familles. Il y a un débat à ce sujet. Faut-il envoyer l'ouvrage pour que toutes les familles l'aient ou faut-il créer une démarche ? Si on

envoi l'ouvrage, les gens vont le mettre dans un coin. Au niveau national, on avait fait le choix de la démarche. On a constaté que les taux de retrait étaient inégaux selon le département. Ils n'étaient généralement pas excellents. En effet, sur les sept départements participants à l'époque, les taux de retrait étaient entre 10 et 40%. Que 40% se déplacent, ce n'est pas mal. 10% est un mauvais chiffre. Le deuxième paramètre est le profil des familles. L'enquête faite en 2012 montrait que c'était les familles avec des revenus plus élevés qui allaient retirer les livres. Les trois catégories de revenus les plus élevés, qui représentaient à peu près 20% de la population dans le département de l'Ain, représentaient 55% des familles qui venaient retirer leur livre. Inversement, les familles des catégories les plus défavorisées, qui représentaient à peu près 40% de la population dans le département de l'Ain, ne représentaient que moins de 20% des familles qui venaient retirer leur livre. On s'est beaucoup interrogés sur ce point en 2012. La CNAF qui s'est retirée à ce moment-là de l'opération a dit que c'était un point de difficulté. Au ministère, on n'a pas voulu abandonner l'opération parce qu'il nous semblait qu'elle avait beaucoup de mérite et que, malgré tout, on n'arrivait à atteindre des familles, pas en nombre suffisamment important, mais qu'il y avait quand même un effet qui était mesuré dans d'autres enquêtes à l'étranger. Dans notre enquête, on avait des résultats plutôt optimistes et encourageants. Mais, on a souhaité repositionner différemment l'opération en permettant aux départements de varier la typologie des actions pour être moins dans le don d'un ouvrage et davantage dans des actions de sensibilisation. Et on essayé d'inscrire cette opération davantage dans la durée. Chez les Anglais, ce n'est pas un don unique d'un ouvrage à un instant T. Les contacts sont multiples entre la naissance et l'âge de trois ans. Si on n'arrive pas à convaincre les familles la première fois, on tente une deuxième, puis une troisième fois pour créer une sorte d'habitude. Il y a d'abord la remise de l'ouvrage, puis une action de présentation est faite dans la bibliothèque. Vers deux ou trois ans, un coffret qu'on appelle une boîte au trésor est offert aux enfants contenant trois ouvrages et un guide. Ce travail dans la durée permet d'atteindre des familles qu'on n'arrive pas à atteindre en une seule fois.

Un intervenant dans la salle : Je voudrais réagir sur un chiffre que vous donnez : 16 000 bibliothèques pour 36 000 communes. Je le trouve très mauvais. Dans notre commune, on a quatre bibliothèques de tailles diverses. D'autres communes en ont autant ou moins ou pas du tout. 16 000 est une moyenne. Ça pose la question de la mutualisation des moyens. En effet, des communes ont fait le choix de ne pas avoir de bibliothèques parce que la commune voisine en a une. C'est un débat qu'il peut y avoir entre gauche droite si on veut politiser la chose. C'est aussi des choix faits pour des questions budgétaires. Je ne vais pas vous faire le coup des dotations qui diminuent. On ne peut pas faire n'importe quoi avec les impôts. Avec la pression fiscale, les collectivités sont limitées aux entourures. C'est aux communes de faire les bons choix. Je regrette que l'Etat, à la limite, ne force pas les communes à avoir leur bibliothèque. En effet, dans ce domaine je suis pour la proximité plus que pour la mutualisation. Notre commune a fait le choix d'avoir des bibliothèques dans certains quartiers prioritaires parce qu'il y a un enjeu à ce niveau. Je regrette que toutes les communes ne s'approprient pas cette problématique.

Fabien Plazannet, chef du département des bibliothèques au ministère de la culture et de la communication : Vous dites que ce chiffre est mauvais. Il s'explique quand vous savez que sur les 36 700 communes françaises, 32 000 ont moins de 1 000 habitants. Dans notre organisation territoriale, les petites communes représentent une énorme proportion. Pour une commune de 500, 1 000, 1 500 habitants, il est très compliqué d'avoir une bibliothèque parce que c'est un investissement et ces communes n'ont pas la possibilité d'avoir un équipement. Effectivement, la solution est de mutualiser, de positionner les communes à d'autres niveaux. Ça nous renvoie au rôle de l'intercommunalité. La gestion d'équipements de lecture publique n'est pas une compétence obligatoire des intercommunalités. Ce sont des choix politiques comme vous le dites. Vous avez aussi raison sur le point que l'intercommunalité n'est pas la solution à tous les problèmes. On voit dans d'autres enquêtes de terrain qu'on mène que la bibliothèque est un service de proximité. Si vous êtes dans une communauté de communes qui couvre vingt communes avec 50 km de distance entre deux communes, on aura un bel équipement à un endroit, mais plein de gens qui seront à 30 ou 40 km n'iront pas du tout dans cet équipement parce qu'ils ont toutes sortes de difficultés. C'est un problème général d'un gros éclatement de notre structure territoriale. Je ne vous rejoins pas tout à fait sur le manque d'impulsion de l'Etat. Vous le comprendrez. J'opposerai un argument à votre remarque. Depuis deux siècles, la lecture publique relève des communes sans être obligatoire. Il n'y a que les départements qui ont une compétence obligatoire en matière de lecture publique. L'Etat n'accompagne pas trop mal les communes qui développent une bibliothèque en matière d'investissement. En effet, on a un dispositif

depuis 30 ans qui aide à l'investissement des communes et qui permet d'aider chaque année entre 800 et 1 000 opérations de construction ou de rénovation de bibliothèques. Dans les années 70, on n'avait pas un bon réseau en France. On n'était pas bien classé. Dans les 30 dernières années, on a ouvert ou rénové plus de 100 000 mètres carrés de bibliothèques par an. C'est l'effort des collectivités, mais c'est aussi un effort régulier de l'Etat. Chaque année, 80 millions d'euros sont investis pour la rénovation et la construction de nouveaux équipements. La politique de l'Etat a donné des résultats. Cette politique est fragile parce qu'on est dans une période où beaucoup de dotations et de budgets sont remis en cause. Je ne sais pas dans dix ans où on en sera, si ces dispositifs subsisteront toujours. Mais on a eu un mouvement de fond, gauche droite confondues. Aucune majorité, aucun gouvernement ne l'a remis en cause. En plusieurs décennies, on a réussi à passer d'une situation médiocre à une situation assez bonne. Mais, il n'y a pas que pour les bibliothèques que le problème se pose dans les communes.

Une intervenante dans la salle : Je voudrais intervenir pour une expérience personnelle. Je suis dans une commune de 185 habitants. Pourtant un bibliobus vient dans une salle allouée par la commune. Il y a la proximité. Personne ne vient. La question est de savoir si on va continuer parce qu'il ne suffit pas d'avoir des livres si on n'incite pas les gens à venir. Ça ne sert à rien. Je voulais vous dire que ce n'est pas forcément la proximité qui fait qu'on vient. J'habite dans l'Allier où les communes sont très étendues avec un bourg et à 10 km vous êtes toujours dans la même commune. Les gens n'ont pas forcément envie d'aller lire. Il faut aussi donner l'envie d'y aller.

Un intervenant dans la salle : Existe-t-il l'idée de faire travailler les bibliothèques le dimanche qui est a priori plus un jour de disponibilité intellectuelle que le jeudi matin pour une grande partie des Français ? Peut-on penser la lecture sans l'écriture ? Existe-t-il des expériences d'ateliers d'écriture qui ont comme postulat de dire qu'aimer écrire c'est se référer à ce qui a été fait donc à la lecture et de voir qu'on ne peut pas penser l'écriture sans la lecture et inversement ? N'être que dans la lecture, n'est-ce pas un autre postulat qui dirait que si on n'a pas lu les grands auteurs avant on ne peut pas écrire ? C'est ce qu'on entend dans des milieux où il y a des enseignants. Y a-t-il eu des expériences sur cette articulation entre les deux ?

Sylvie Martin, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne : Je vais commencer à répondre à la deuxième question. La pratique des ateliers d'écriture que vous citez transcende le milieu éducatif. Ce sont des pratiques d'éducation non formelle et d'éducation populaire. On ne part pas du postulat d'un pré-requis culturel pour écrire. Au contraire, un grand nombre d'ateliers d'écriture proposés à des publics qui ont toujours été en grande précarité ne demandent pas ce pré-requis et la qualité d'écriture n'en est pas moindre. Je veux aussi citer un travail fait à l'académie de Clermont-Ferrand pour l'enseignement professionnel. Ce travail s'inscrit dans une politique de prévention de l'illettrisme auprès d'élèves repérés comme étant ceux qui vont sortir de l'école avec le plus de difficultés et malheureusement le plus de prédispositions à se retrouver en situation d'illettrisme. L'action se fait à un double niveau. Il y a une incitation auprès des enseignants de l'enseignement professionnel à faire pratiquer la lecture dans tous les enseignements, c'est-à-dire sortir de l'enseignement du français, de l'histoire-géo repérés comme les seuls lieux où l'on peut lire et écrire dans l'enseignement professionnel. C'est le côté prévention pour que les élèves conservent une pratique de la lecture et de l'écriture même dans la pratique professionnelle. Il y a également une incitation auprès des maîtres de stage, à l'extérieur des établissements d'enseignement, pour leur expliquer qu'il faut maintenir cette pratique de la lecture et de l'écriture pendant le stage. Parallèlement à cet encouragement des enseignants sur ce volet-là, il y a l'organisation d'un événement culturel qui s'appelle « Les escaliers littéraires ». C'est un prix littéraire pour les élèves de l'enseignement professionnel. Cette année dans l'académie, 19 lycées professionnels ont participé. C'est vraiment de la lecture plaisir déconnectée de l'enseignement du français. On retrouve ce qui a été dit sur la question de légitimité des lecteurs à être en position de lecture. Ces élèves ne sont pas des lecteurs. Ils l'ont peut-être été ou pas. On va les mettre en position de pouvoir être critiques, de s'approprier différents livres. La question de légitimité est centrale. On retrouve l'écriture puisque ça va être transformé par l'écriture d'une critique, de questions à l'auteur. Il n'y a pas de pré-requis particuliers dans la mise en place d'une telle action.

Valérie Courally (mairie de Toulouse) : Je venais témoigner. Je suis originaire de l'Allier et n'y suis plus depuis deux ans. Je rejoins Pascale pour la ruralité. J'ai été élevée dans une commune de moins de

1 000 habitants. Et pourtant nous avons une bibliothèque faite par les habitants directement. La seule demande faite à la mairie a été de prêter une petite salle. Ce sont les mamans, dont ma mère, qui ont fait un appel aux dons auprès de la commune et des gens. Tout a été mis en commun pour créer une bibliothèque tenue par des bénévoles, ouverte tous les mercredis et les samedis matin. Cela permettait aux écoles de venir choisir des livres. Certaines familles favorisées achètent des livres à leurs enfants et leur lisent. Dans d'autres familles, ça ne se fait pas d'où le manque d'habitude. Tous les enfants de la commune ont pu avoir une fois par semaine des lectures faites par la bibliothécaire, s'ouvrir aux livres et se voir prêter des livres. Dans les petites communes, on peut faire des choses comme ça. Il s'agit plus de la volonté de personnes que toujours plus de moyens. J'habite maintenant à Toulouse. C'est grand. J'ai bac + 4. Je fais partie du pourcentage qui lit plus de 10 livres par an. Je travaille à cinquante mètres de la grande médiathèque de Toulouse et pourtant je n'y vais jamais. En effet, j'adore les livres, mais je les achète. Je n'entre pas dans vos statistiques des gens qui vont dans les bibliothèques. Mais l'objet livre est beau et je veux le garder, donc je l'achète. Il y a beaucoup d'autres réseaux d'amis qui se prêtent des livres. Il faut continuer à ouvrir ça parce que dans le métro de Toulouse je vois beaucoup de gens qui connaissent la première lettre de la station et me demande si c'est bien là. Je ne peux pas m'affirmer professionnelle et pédagogue, mais si un jour je peux aider ces gens ça me fera grand plaisir parce que l'illettrisme me saute aux yeux à Toulouse. Merci.

Fabien Plazannet, chef du département des bibliothèques au ministère de la culture et de la communication : Je tiens à préciser que les statistiques de lecture sont bien distinctes des statistiques de bibliothèque. Les chiffres sur la lecture sont faits indépendamment de la fréquentation ou non des bibliothèques. On a demandé si on réfléchissait à l'ouverture du dimanche. Si on en était là, ce serait formidable. L'horaire moyen d'ouverture d'une bibliothèque publique en France est de 17 à 18 heures par semaine. Ça représente à peu près 3 heures par jour. On est assez loin de se poser seulement la question du dimanche. La question du dimanche se pose dans les grandes villes, dans les villes moyennes où les amplitudes d'ouverture sont plus grandes. Plus la ville est grande, plus l'amplitude d'ouverture est importante. Dans une ville de plus de 100 000 habitants, de mémoire c'est plus de 40 heures par semaine. On n'est pas très bon en France. Il faut nuancer parce que dans des comparaisons internationales on voit que la situation n'est pas aussi différente que celle d'autres pays. Il y a différentes façons d'établir ces chiffres, par exemple en prenant les bibliothèques centrales, pas les bibliothèques de quartier. On a bien identifié le problème que parfois les bibliothèques ne sont pas ouvertes aux bonnes heures. Ce sujet n'est pas récent. Il est revenu dans l'actualité parce que l'association « Bibliothèques sans frontières » a fait une pétition au début de l'année 2014 pour demander d'ouvrir davantage les bibliothèques. Les réponses sont compliquées puisqu'elles sont à différents niveaux. Ce sont là aussi des choix de collectivités. Une ouverture plus grande implique souvent un peu plus de moyens. Ça concerne également le personnel des bibliothèques et les professionnels. Il peut y avoir une organisation différente du travail. Mais ça a un impact sur la vie personnelle des agents, la vie familiale. Une collègue me disait que ce serait bien que les bibliothèques ouvrent davantage en nocturne. Allez dire ça à des parents de jeunes enfants qu'il faut qu'ils soient au travail le soir à 20 heures, à 21 heures. C'est une multiplicité de problèmes, tous assez compliqués, qui sont encore plus compliqués pour une toute petite commune que dans une très grande ville où on a plus de moyens pour s'organiser. Avec une équipe de 100 ou 150 professionnels, on peut faire davantage de choses.

Philippe Lenglet, Ligue de l'enseignement Allier : Dans l'opération que vous avez présentée, vous disiez que vous étiez développé dans douze départements. J'ai la fâcheuse manie d'être dans la stratégie du coucou. Notre dispositif Lire et faire lire est dans 104 territoires. Il existe même à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Pourquoi ne pas travailler ensemble pour que Lire et faire lire soit un relais de l'opération du ministère. Nos instances nationales seraient d'accord. Elles ont affaire au ministère pour d'autres sujets. On pourrait être relais ou point d'appui pour que le dispositif puisse se développer. Je ne sais pas si vous auriez les moyens de distribuer tous ces livres gratuitement sur tout le territoire. Des réseaux importants existent sur lesquels vous pouvez peut-être vous appuyer avec les conseils généraux et les dispositifs avec lesquels on travaille. C'était ma proposition. L'UDAF et la Ligue sont présentes dans l'ensemble du territoire. L'opération Lire et faire lire est pour nous une opération phare. Il n'y aurait aucun problème à être le levier pour que votre opération puisse se développer en même temps. En effet, on a affaire aussi à des familles avec des gamins de moins d'un an dans les PMI par exemple. J'avais une question pour Monsieur Hervé Fernandez sur des publics spécifiques. J'ai été instituteur pour les enfants du voyage pendant presque 10 ans. C'est un public en situation d'illettrisme et qui a sa carte

d'identité française dans les statistiques, c'est 800 000 à 900 000 personnes en France qui pour les deux tiers sont en situation d'illettrisme et pas que pour des raisons de problèmes d'accès à l'école. En effet, un gros effort est fait, entre autres dans le Puy-de-Dôme, pour que les enfants puissent accéder et aller à l'école. Pourtant l'illettrisme est très fort dans ce type de population. Je voudrais savoir si l'agence réfléchit à ces publics spécifiques, sans vouloir les discriminer et quel type de dispositif est proposé pour que l'illettrisme recule chez ce type de public.

Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) : On a pris appui sur des actions conduites dans votre région. dans la mise en place du programme d'échange des bonnes pratiques en région Auvergne, on a débuté par la prise en compte des actions proposées aux voyageurs. On a fait la même chose en région Centre où il y a une communauté importante aussi. On a identifié et formalisé des solutions. On dispose d'une représentation précise des solutions qui peuvent être mises en place à partir de ces deux régions parce qu'on savait qu'un engagement très fort y était pris. On a aussi beaucoup travaillé avec les milieux professionnels et l'AFPA. Des formations professionnelles ont été proposées avec des associations de gens du voyage. Notre objectif était de valoriser les compétences de base qui sont déjà maîtrisées chez les adultes en particulier. En effet, les personnes qui entraient dans ces solutions-là faisaient état d'une expérience professionnelle. L'enjeu était de prendre appui sur des situations professionnelles clefs pour identifier le poids des savoirs de base déjà mobilisés, les valoriser et surtout proposer des solutions de formation aux personnes. Ça a été conduit avec l'AFPA de la région Centre. On dispose d'outils puisqu'une ingénierie a été mise en place. Ce travail peut aussi être pris en compte dans les plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme notamment sur le volet académique. En effet, on incite les préfets de région, les rectorats, les conseils régionaux à se réunir sur des priorités données à la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Ça les oblige à formaliser ce qui est fait, à montrer ce qui n'est pas fait. Quand on participe à ces réunions, on a une fonction d'alerte, d'aiguillon. Nous expliquons qu'il existe ailleurs des solutions qui ne sont pas proposées dans les plans académiques de lutte contre l'illettrisme. On pense que c'est de cette façon qu'on peut arriver à amener des développements. En effet, je ne crois pas qu'il soit possible au niveau national de donner des directives précises dans ce champ-là. On le fait à chaque fois qu'on peut au niveau régional en prenant appui sur les actions d'Auvergne et de la région Centre. En Languedoc-Roussillon aussi énormément de choses ont été faites dans ce domaine qu'on a pu formaliser. Je voulais revenir sur la question de l'accès au livre pour les familles qui vivent sans livres. Je vous signale l'existence d'indicateurs fournis par l'AFEV chaque année dans le cadre de la journée du refus de l'échec scolaire. Chaque année, une sorte de sondage est fait. La thématique était les inégalités scolaires. Ça mettait en évidence que, sur les 30% de jeunes de milieu défavorisés qui disaient avoir des difficultés à l'école, la moitié déclare qu'il n'y avait pas de livres chez eux. On voit l'étendue des besoins. Et vous avez dit tout à l'heure que l'intention ne suffisait pas. On pousse vraiment à ce que les démarches soient proactives dans ce sens. Sachez qu'on a aussi identifié des démarches dans le Nord-Pas-de-Calais et plus récemment en Guyane en lien avec le ministère de la culture. Ça a donné lieu à l'édition d'un guide pratique pour choisir les ouvrages de littérature jeunesse avec des conseils qu'on met à votre disposition. Ce guide est disponible sur le site de l'agence. Il a été fait avec l'association « Quand les livres relient » qui intervient beaucoup sur ces questions. Il y a aussi des conseils de base sur la façon de toucher ces familles. Je pensais aussi au travail fait par les orthophonistes en ce début du mois de septembre. En effet, dans le prolongement de l'année de grande cause 2013, on a organisé des journées nationales d'action contre l'illettrisme. Ce n'est pas nous qui les avons mises en œuvre, ce sont les acteurs de la société civile qui ont souhaité organiser des portes ouvertes, montrer ce qu'ils font, les solutions qui sont proposées aux personnes dans les territoires. On a labellisé ces initiatives. C'était autour du 8 septembre la journée pour l'alphabétisation des Nations-Unies. La fédération nationale des orthophonistes a proposé à tous les orthophonistes de remplacer les revues de leur salle d'attente par des albums de jeunesse. Ils ont lancé une opération qui est appelée cette année « Et si on lisait au cabinet ? » sous-entendu d'orthophoniste. Ils ont incité les orthophonistes à participer à cette opération. L'idée était de nouer ce dialogue que vous évoquiez. Ce n'est pas tant de donner le goût de la lecture. La première marche n'est pas de donner le goût de la lecture tout de suite. C'est déjà autour de l'objet livre de générer cette médiation avec les familles qui accompagnent les enfants. C'est une occasion. Pour votre proposition d'intervention avec le ministère de la culture sur l'opération « Premières pages » avec le réseau national Lire et faire lire, je pense qu'il est important de rappeler qu'on a signé un accord avec Lire et faire lire et le Lions club international. Le Lions club international cherche à mobiliser des moyens et ne sait pas trop quoi faire pour prévenir et agir contre l'illettrisme. En s'associant avec Lire et faire lire et à l'agence, on a une occasion de donner plus

d'ampleur à cette action. En effet, il y a des volontés de faire mais les partenaires ne savent pas comment faire. En prenant appui sur cet accord, ça peut constituer une avancée. Je terminerai sur la question des ateliers d'écriture. Sylvie soulignait l'existence des ateliers d'écriture qui peuvent amener les personnes à s'exprimer à l'écrit. Pour nous, c'est une étape très importante. On pense que dans ce domaine il faut avoir des objectifs réalistes, c'est-à-dire franchir des marches les unes après les autres. On parle de stratégie de petites victoires. Les ateliers d'écriture constituent une avancée significative. Mais en même temps, il faut avoir un objectif ambitieux qui ne doit pas se limiter à faire de ces ateliers d'écriture une fin en soi. L'objectif doit rester l'accès au livre et peut-être l'accès à la littérature parce qu'on sait que c'est à cette condition que le langage se développe, que la pensée se développe, qu'on peut s'extraire de sa condition. Il faut avoir des objectifs réalistes et atteignables. En même temps, il faut garder toujours à l'esprit un objectif extrêmement ambitieux. Ça rejoint les échanges de début de cet atelier sur le point de savoir s'il faut une approche uniquement fonctionnelle de la lecture pour le quotidien ou s'il faut avoir une visée plus large. On a eu souvent ce type de questions parce quand on travaille avec les milieux professionnels on leur dit que pour avoir une approche dédramatisante de l'illettrisme ça ne fonctionne que si on part des milieux professionnels. On promeut une approche par les compétences. On nous dit souvent que cette promotion est restrictive parce qu'on ne fait qu'aider les salariés à faire face à leurs tâches et que ça ne va pas très loin. On s'aperçoit que ce n'est pas une fin en soi. Les personnes qui savent lire et écrire sont plus autonomes dans leur environnement professionnel. Mais on sait aussi que ça leur permet de franchir une étape, de renouer avec la lecture. Ça change complètement leur relation avec l'école des enfants, ça change leur place dans le milieu familial, au travail. Ça a des effets très importants qui nourrissent l'appétit d'apprendre et d'entrer dans la lecture d'un livre. C'est très important parce que, au-delà de la dimension fonctionnelle, la lecture et le langage ne servent pas qu'à décrire. Ils servent aussi à dire ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est juste et ce qui n'est pas juste. Il faut garder cet objectif extrêmement ambitieux en passant par des étapes très réalistes et modestes.

Un intervenant dans la salle : Je me souviens de mes premières années de fac où on nous expliquait que l'appétence pour la lecture commençait par le mimétisme des parents. En effet, quand les parents ont un journal en prenant leur café ou au lieu de regarder la télé, l'enfant aura un rapport avec le livre plus proche du plaisir. Ces premières années savantes datent de 97 comme quoi la science avance mais pas forcément l'action derrière. C'était la partie témoignage. Pour la partie interrogation, c'est le rapport au livre qui était essentiel quand je faisais mes études en psychologie cognitive sur le désir épistémique du désir d'apprendre à l'école. Avec les révolutions technologiques aujourd'hui, on se pose la question, quand le rapport au livre diminue de plus en plus, où va-t-il se situer ?

Sylvie Martin, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne : Beaucoup de personnes pourraient répondre. Il faut avoir une autre conception du savoir qui n'est pas uniquement un savoir technique. Le livre n'est pas que le média d'un savoir technique. Auquel cas la « peut-être » révolution numérique qu'on est en train de vivre ne change pas grand-chose à la question. On observe en bibliothèque universitaire, Monsieur Plazannet l'a dit, une fréquentation en baisse parce que les étudiants lisent moins, parce que les enseignants sont moins exigeants en matière de lecture qu'ils ne l'étaient. Il y a vingt ans les enseignants demandaient aux étudiants de lire dix livres en entier. Maintenant, ils préconisent de lire des articles parce qu'ils se calquent sur ce que vont faire les étudiants. L'offre numérique permet de ne pas fréquenter la bibliothèque pour toute la question des articles scientifiques. Mais, c'est un cadre très particulier. J'en parle parce que j'ai été bibliothécaire universitaire. Le livre c'est bien plus que ça, même si c'est déjà ça. Je ne crois pas qu'il faille avoir peur de cette évolution dans les typologies de lecture.

Un intervenant dans la salle : Je voulais revenir sur la journée défense citoyenneté où un test de français est effectué. Cette démarche est très bien, mais le problème est que c'est à 17 ans. Quand j'étais au collège, des camarades de 6^e avaient un très mauvais niveau de lecture. Aucune action n'était mise en place pour les accompagner et ils étaient orientés vers des études courtes assez rapidement. Je voudrais savoir si le même schéma familial ne risquait pas de se reproduire dans l'avenir de ces enfants.

Hervé Fernandez, directeur de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) : Vous avez raison. Sur les 35 000 jeunes qui sont repérés en difficulté lors de la journée défense citoyenneté, la moitié retourne à l'école le lendemain ou en CFA. Ils sont encore dans le cursus. La question qui est

posée est d'anticiper le plus possible. Ça n'est pas trop tard parce que des solutions peuvent être proposées à ces jeunes. Un réseau est mis en place pour prendre en charge les jeunes qui relèvent des missions locales. Il y a des informations qui circulent pour ceux qui sont éventuellement repérés en situation d'illettrisme et en situation de décrochage. Des réseaux se sont installés. Mais là où on doit encore fournir des progrès c'est sur la prise en charge le plus tôt possible des difficultés exprimées à l'école. On ne peut pas dire de l'école qu'elle fasse de la prévention de l'illettrisme puisque c'est son métier d'apprendre à lire et à écrire. Mais l'école accepte de dire qu'elle s'inscrit dans une démarche de prévention de l'illettrisme. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture est la pratique ordinaire de la classe. C'est le cœur de métier de l'école. A partir du moment où toute l'institution a accepté de parler de prévention de l'illettrisme, ça a changé les choses au milieu des années 2000. On savait qu'il y avait des évolutions, des changements. En 2013 dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, la question des apprentissages premiers, de la recherche des difficultés était très présente dans les débats. Il y a eu des traductions sur la formation, sur les relations avec les familles avec des dispositions visant à améliorer les relations avec les familles. Une série de tests est proposée à des fins statistiques par l'Education nationale à différents âges. Ils ne sont pas publiés comme les chiffres de l'AJDC. Il y a quinze jours, il y a eu un séminaire au ministère de l'Education nationale sur cette question précisément, auquel on était associé. Il y a une prise de conscience et une volonté de faire mais pas tout seul. Sur l'explosion de la diffusion de l'information via les réseaux, on est convaincu que cela va appeler un besoin de médiation encore plus fort. Ce n'est pas parce que les informations circulent en masse qu'on n'a pas besoin de discerner. L'avantage du livre est qu'on n'a pas à choisir ce qu'il y a dedans. Il y a un titre, on choisit le livre et après on est dans le livre. Mais avec les nouvelles technologies, on est constamment en train de se demander si ce qu'on lit est vrai, pas vrai. On est amené à faire des arbitrages en continu. Peut-être y a-t-il besoin plus que jamais de médiateurs. Quand il m'arrive de lire des pages sur le fonctionnement des centrales nucléaires, je n'y comprends rien et pourtant j'ai accès à l'information. Si je ne comprends pas le sens des mots, ça ne m'apporte pas grand-chose. Ça n'est pas démocratiser le savoir. Il y a besoin de médiation surtout pour les personnes qui sont les plus éloignées de ces technologies. C'est une opportunité et un risque que peut présenter le carnet scolaire numérique. On invite les parents à aller sur internet pour voir les notes, la maîtrise des compétences. On sait que certaines familles ne sont pas équipées. C'est pour ça qu'on parle de l'illettrisme autant à l'agence et qu'on décrit les situations et qu'on donne beaucoup de statistiques pour casser les idées reçues parce que ça oblige ceux qui conçoivent ces solutions à penser à la situation des personnes qui ne sont pas équipées, qui n'ont pas accès, qui ne comprennent pas en lisant. C'est aussi une façon de concevoir des stratégies en prenant en compte cette situation. En effet au-delà de l'accès à l'information via internet ou au carnet scolaire de ses enfants sur internet, ce qui est posé est plus généralement la question de l'accès au droit, à la santé, aux droits sociaux, au revenu minimum. On a besoin de parler de ce problème pour que l'accès aux droits soit effectif. Ce n'est pas qu'un slogan. C'est pour que ceux qui ont à gérer ces droits puissent aborder les personnes confrontées à l'illettrisme d'une autre façon en considérant que l'intention ne suffit pas.

Une intervenante dans la salle : On a parlé des bibliothèques qui n'existaient pas dans les petites communes par exemple. J'ai été maire d'une petite commune de 600 habitants pendant 16 ans qui n'a pas de bibliothèque. Ce n'est pas parce que le maire que j'étais n'aimait ni les livres, ni la proximité. Mais plutôt que d'offrir une bibliothèque qui n'a pas un grand choix ou une qualité très intéressante, il m'a semblé plus important de développer la bibliothèque de l'école avec ouverture aux parents qui viennent y faire des animations. Cette bibliothèque entre dans la mise en place des TAP aujourd'hui. Mais on savait qu'on n'aurait pas les moyens de concurrencer la médiathèque de la plus grosse commune qui n'est qu'à 4 km où les gens vont acheter le pain, faire du sport, faire leurs courses. Ce choix me semblait défendable. Je voulais revenir aussi sur la situation des gens du voyage. Je suis présidente d'une commission du RSA. C'est ce à quoi on est confronté. On a noté dans le contrat d'engagement réciproque bénéficiaire du RSA de gens du voyage, je pense à deux dames qui ne lisaient pas, en premier lieu la possibilité pour elles d'accéder à une formation. Elles ne sont plus dans le RSA. On n'a peut-être pas su faire. Ça les a repoussées. Elles ne demandent plus le RSA et on ne les embête plus avec cette question. Il y avait peut-être d'autres raisons aussi. Mais je m'interroge quand même. On a évoqué le numérique. L'Ain vient de mettre en place les ENT dans les collèges. On dit que la fracture n'est plus au niveau du matériel mais des usages. La même fracture peut autant exister avec le livre qu'avec le numérique pour ces populations. C'est sans doute les mêmes constats et les mêmes outils qu'il faut mettre en place. On n'utilise pas le numérique sans savoir lire et sans avoir quelques

clefs pour l'utiliser. On ouvre peut-être un autre débat qui est sur la même problématique me semble-t-il.

Un intervenant dans la salle : Un témoignage. Je parle de l'accès au livre. J'ai eu l'occasion de travailler sur un petit territoire, 200 000 habitants. Grâce à la médiathèque départementale du Nord, on a pu mettre en place ce qu'on appelle « Livres en liberté ». Les bibliothèques, lors de leur désherbage, donnaient dans un premier temps leurs livres désherbés aux centres sociaux pour que les publics n'allant pas en bibliothèque puissent avoir accès à ces livres. Ça a tellement bien marché qu'aujourd'hui les bibliothèques lors de ces désherbages offrent directement les livres au public à l'entrée des bibliothèques. Cela permet de ramener des gens qui n'avaient pas d'appétence pour la lecture parce que pas de moyens financiers, parce que pas de livres à la maison. Cette démarche est intéressante. En période de disette, ça ne coûte rien puisque les livres du désherbage sont prévus pour la poubelle. Le deuxième élément concerne la promotion de la lecture pour tous et la lutte contre les inégalités. C'est l'affaire de tous. C'est vous qui disiez que c'était l'affaire de tous. Sur ce même territoire, le département du Nord avec la médiathèque départementale a réussi à mobiliser tous les acteurs jeunesse du territoire, à savoir les écoles primaires, les collèges, les accueils collectifs de mineurs, les structures pour jeunes handicapés pour ensemble travailler sur une même sélection de livres, lire les mêmes livres de façon à ce que le public captif au collège, à l'école primaire, en accueil collectif de mineurs soit renvoyé à ces mêmes livres. Ça a donné de bons résultats. Depuis trois ans, on organise un salon du livre. Les chiffres de ces années-ci étaient 600 jeunes collégiens dans ce salon, 100 jeunes en accueil collectif de mineurs venus individuellement ou en groupe passer une soirée littéraire. On avait 50 animateurs. On parle d'animation. Peut-être que l'enjeu de la lecture publique, c'est se tourner vers les animateurs de demain. En effet, il est plus facile quand on a le BAFA d'animer des gamins avec un ballon qu'animer des gamins avec un livre.

Sylvie Martin, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne : C'est une belle conclusion.

Intervention inaudible dans la salle.

Un intervenant dans la salle : Je voulais revenir sur ce point avec un ballon plutôt qu'avec des livres. Avec le BAFA, une formation est proposée qui est activités culturelles comme le théâtre, la lecture, le cinéma. Je ne suis pas vraiment d'accord avec ce que vous dites. Des semaines culturelles sont mises en place dans les centres.

Sylvie Martin, chargée de mission régionale et illettrisme au pôle cohésion sociale de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne : On peut conclure ce qui a été dit au cours de cette table ronde sur la légitimité à manipuler le livre et à le lire, sur la nécessité de médiation, de formation qui est d'actualité en ce moment, notamment à cause de la réforme des rythmes scolaires. En effet, on élargit considérablement les professionnels de l'encadrement.